



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/SC

ARRETE N°2024/2044

portant retrait de délégation de fonction

♦♦♦

Le Maire de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18
L 2122-20 et L 2122-32

Vu l'élection du Maire du 4 juillet 2020

Vu les délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 puis du
2 février 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire

Vu l'élection des Adjoints du 4 juillet 2020, du 17 juillet 2020 et du 2 février 2023

Vu l'arrêté n°2024/1443 portant délégation de fonction à Monsieur Philippe D'ORELLI

arrête :

Article 1

L'arrêté de délégation de fonction n° 2024/1443 du 5 juillet 2024 est abrogé.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera
publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et dont
ampliation sera notifiée :

- à M. Philippe D'ORELLI,
- à M. le Sous-Préfet de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 17 septembre 2024

Madame le Maire

Michele LUTZ

Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- au service des moyens généraux pour publication sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Mulhouse,
- au service des affaires démographiques,
- au service contrôle et comptabilité centrale,
- au service ressources humaines,
- au service affaires juridiques,
- à la direction cohésion sociale et vie des quartiers,
- à la direction culture,
- à la mission attractivité et développement,
- à la direction sport et jeunesse,
- à M. Le procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse,
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse.